



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

DECISION n°2023-119DEC du 31-08-2023
Marchés de travaux et fournitures à procédure adaptée
Réfectoire école communale – Rénovation intérieure – Modification lot n° 4

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 2023-069 du 31-05-2023 concernant le lancement d'une consultation pour
Vu la décision n° 2023-085DEC du 26-06-2023 modifiant la précédente,
Vu la décision n° 2023-109DEC du 25-07-2023 attribuant les lots n° 3 et 4,
Considérant les modifications apportées en cours de chantier au traitement des charpentes bois pour des raisons esthétiques,
Considérant l'avenant à prévoir en ce sens,
DECIDE,

- De modifier le lot 4 - Réfection de la cantine en peinture attribué à l'entreprise RVS PEINTURES ET SOLS domiciliée 5 rue de cognac 17800 PONS dont le devis n° 1204 s'élevait à 5 293.06 € H.T.
- De retenir le devis/avenant n° 1268 établi par la même entreprise et dont le détail suit :
 - Moins-value : charpente bois (lessivage, ponçage, impression et 2 couches glycéro, nettoyage : - 2 500 € H.T.
 - Plus-value : charpente bois (ponçage, époussetage et 2 couches de lasure incolore : + 1 600 € H.T.
- Dit que le montant H.T. du lot 4 s'élève à 4 393.06 € et que la présente modification ne dépasse pas 50 % du montant initial.

Notification/publication du 04/09/2023
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230831-2023_119DEC
Reçu le 01/08/2023